

3M

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 202 la Daviaie
COMBREE
49520 OMBREE D'ANJOU

NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés :

- Monsieur Manuel GOISBEAUT, propriétaire de 10 parts, numérotées de 1 à 10,
- Madame Marie JONCHERAY, propriétaire de 5 parts, numérotées de 11 à 15,
- Monsieur Manuel JONCHERAY, propriétaire de 5 parts, numérotées de 16 à 60,

seuls associés de la société 3M ont décidé à l'issue de la signature des statuts de désigner le premier gérant de la société :

Préalablement les soussignés ont exposé ce qui suit :

Monsieur Manuel GOISBEAUT, Madame Marie JONCHERAY et Monsieur Manuel JONCHERAY ont constitué une société civile immobilière dénommée 3M, selon acte sous seing privé en date du 01/11/2025. Son capital social s'élève à 1 000 €, correspondant à des apports en numéraire et le siège social est sis 202 la Daviaie, COMBREE, 49520 OMBREE D'ANJOU. Le démarrage de l'activité de la société a été fixé au 01/11/2025.

Après cet exposé les soussignés ont décidé ce qui suit :

NOMINATION DE LA GERANCE

Monsieur Manuel GOISBEAUT, demeurant 202 la Daviaie, COMBREE, 49520 OMBREE D'ANJOU, est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée, ses fonctions démarrant le 01/11/2025.

Il déclare accepter ses fonctions en s'engageant à consacrer tous ses soins aux affaires sociales.

Le gérant exercera ses pouvoirs dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Sa rémunération sera fixée par une Assemblée Générale Ordinaire.

Fait en 3 exemplaires, à OMBREE D'ANJOU, le 01/11/2025.

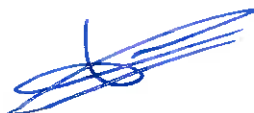
Monsieur Manuel GOISBEAUT ⁽¹⁾

« Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant. »

Madame Marie JONCHERAY GOISBEAUT



Monsieur Manuel JONCHERAY



⁽¹⁾ Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant ».